

PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Régional de l'Alimentation

**AGREMENT POUR L'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
EN PRESTATION DE SERVICE**

Références réglementaires :

- articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'organisme : PAYSAGE ADELINÉ

domicilié : RUE DU BOIS DE SAINT PAUL - ZAC DES CHAMPS CHOUETTE

27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON

est agréé sous le numéro : HN00132

pour effectuer son activité d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (Cf verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

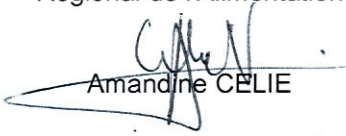
Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

PAYSAGE ADELINÉ	RUE DU BOIS DE SAINT PAUL - ZAC DES CHAMPS CHOUETTE	27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
-----------------	--	----------------------------------

Fait à ROUEN, le

27 AOÛT 2015

Pour la Directrice Régionale,
et par délégation,
L'adjointe au Chef du Service
Régional de l'Alimentation


Amandine CELIE